

COLLECTE DE DONNÉES

Dépistage COVID-19

Complétez la "Collecte de données pour travailleurs de la santé positif à la COVID-19"

Vous avez complété l'outil d'auto-évaluation ? Vous ne devez pas le confondre avec la collecte de données qui est un outil d'enquête, non pas un outil d'aide à la décision.

Consignes à suivre

Retour au travail

Le résultat de votre test de dépistage en date du 2026-07-13 est POSITIF

Ces données sont primordiales pour la gestion des éclosions dans notre établissement et aussi afin d'assurer une bonne gestion de votre dossier en cas d'absence au travail.

À COMPLÉTER DÈS MAINTENANT

Collecte de données

1. Dans la mesure du possible, le télétravail est à privilégier.
2. Si le télétravail n'est pas possible et que vous êtes en mesure de travailler, le port du masque N-95 est OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS sur votre lieu de travail et ce, jusqu'au jour 10 suivant l'apparition des premiers symptômes ou suivant la date de votre test de dépistage si asymptomatique.
3. Outre le port du masque, les mesures courantes de prévention et de contrôle des infections sont à mettre en place.
4. Si vous n'êtes pas en mesure de travailler et que vous devez vous absenter du travail, sachez que le nombre de jour imputable à la covid-19 est de 6 jours suivant l'apparition des premiers symptômes ou suivant le jour du dépistage si asymptomatique. Passé ce délai, vous devrez avoir un billet du médecin justifiant votre absence au travail.

N'oubliez pas que vous devrez nous aviser lorsque vous serez de retour au travail.

Confirmation de retour au travail